



ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

N° 1302
181324

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 28/10/2025

Je soussigné :

- station agréée par le constructeur :

- adresse :

- vérificateur : Merhali

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

- Véhicule : Tracteur

- Marque : Renault

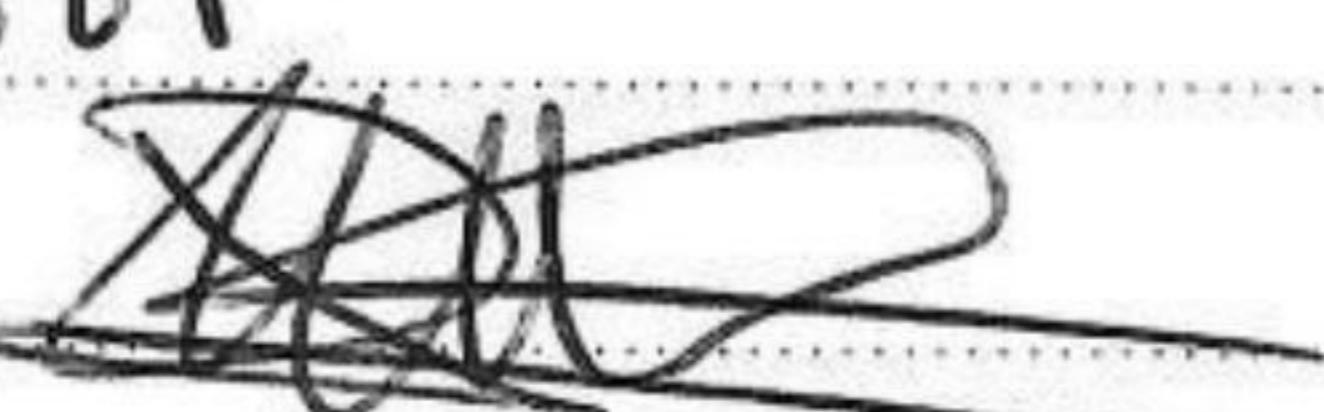
- Type : T

- N° de série (N° VIN) VF6 11A168 PD037268

Fait le : 29/10/2024

Lieu : Corbas

Code du plombage : 388F

Signature du vérificateur : 

(1) Date attestation + 1 an : 29/10/2025